Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le 27 juin 2023 à 19h, au centre administratif du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, situé au 50, boul. Taschereau à la Prairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS, mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

LES ADMINISTRATEURS DU CA:

Marie-Josée Bibeau – Administratrice – Personnel d'encadrement

Patrick Boucher - Administrateur - District no 1

Carole Champagne - Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement

Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice – 18 à 35 ans

Amélie Guay – Administratrice – Municipal, santé, services-sociaux

Alexandre Guérin – Administrateur – Enseignants

Stéphanie Hautot - Administratrice - Directions d'établissement

Denis Lefebvre – Administrateur – District no 2 Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District no 5

Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District no 3

Ian Venne - Administrateur - Personnel de soutien

Karine Whelan – Administratrice – Gouvernance, éthique et RH

Ет

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

Stéphane Brault, directeur général adjoint

Christian Duval, directeur général adjoint

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Stéphanie Poulin, directrice du Service des technologies de l'information

Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement

LES ADMINISTRATEURS DU CA DONT LE MANDAT DÉBUTERA LE 1^{ER} JUILLET 2023 :

Caroline Bohémier – Administratrice – Personnel d'encadrement

Yury Fesko – Administrateur – District no 3

Valérie Roy – Administratrice – Communautaire, sportif, culturel

EN VIDÉOCONFÉRENCE:

France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières

ABSENCE(S):

François Achim – Administrateur – District no 4

Nicholas St-Jacques – Administrateur – Finances, comptabilité, RF et RM

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE 1. PAR LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19h.

Le quorum est constaté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Patrick Boucher, administrateur, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

CA-2023-06-27-236 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES** PROCÈS-VERBAUX **DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

> CA du 2023-06-27 Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries Québec 🕶 🐝

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 AVRIL 2023

M. Gilles Montreuil, vice-président, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 avril 2023.

CA-2023-06-27-237 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 2 MAI 2023

M. Denis Lefebvre, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 mai 2023.

CA-2023-06-27-238 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5. PAROLE AU PUBLIC

M^{me} Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery (APL), et M. Younes Seghrouchni, technicien en bâtiment au CSSDGS, sont présents, mais ne souhaitent pas s'adresser au CA.

6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, s'adresse au CA puisqu'elle présidera sa dernière séance ce soir, car son mandat prend fin le 30 juin. De plus, elle présente les nouveaux administrateurs qui ont été désignés, remercie les administrateurs sortants et félicite ceux dont le mandat a été renouvelé.

7. DÉCISIONS

7.1. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES POUR ÉTABLIR ANNUELLEMENT LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE LA RÉPARTITION DE SES REVENUS - APPROBATION

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) a pour

fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du CSS en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction

publique;

CONSIDÉRANT que les objectifs et les principes en vigueur au CSSDGS

sont établis par la politique de répartition des ressources

(n° 73.10);

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la politique de répartition des

ressources, des règles et des critères de répartition des revenus sont présentement en vigueur afin de déterminer les ressources attribuées pour chacune des catégories de

dépenses;

CONSIDÉRANT que le CRR s'est assuré d'établir un processus de

concertation et consultation auprès des gestionnaires lors des rencontres du comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT le plan de travail du CRR pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les recommandations du CRR tiennent compte des

ressources disponibles au CSSDGS.

CA du 2023-06-27

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries 50, boulevard Taschereau

La Prairie (Québec) J5R 4V3
Téléphone : 514 380-8899
www.cssdgs.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Lefebvre, administrateur,

d'adopter les recommandations 2023-2024 du comité de répartition des ressources tel que déposées sous la cote 7.1a.

CA-2023-06-27-239 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES – APPROBATION

M^{me} France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipule que

> le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation du

CSS:

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le

> budget d'un établissement doit être approuvé par le CSS et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par le CSS;

CONSIDÉRANT la politique de répartition des ressources du CSS adoptée

sous la cote (Résolution C.C.-3698-02-14);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des

ressources:

CONSIDÉRANT la politique de répartition des ressources du CSS adoptée

sous la cote (Résolution C.C.-3698-02-14);

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et

respectent les règles de répartition des ressources du CSS

et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Whelan, administratrice.

d'approuver les budgets de tous les établissements suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame/St-Joseph (004-003), St-François-Xavier (005), Jean XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), St-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs (023), St-Jean (025), Piché-Dufrost Vinet-Souligny (029), Jacques-Leber (030),de l'Aquarelle-(032),Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier(037), Armand-Frappier Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), St-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), St-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Brenda Milner (049), St-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), St-René (056), Bons Vents (057), St-Isidore/Langevin (060-061), St-Viateur/ Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), Moussaillons-et-de-la-Traversée (069),St-Édouard St-Michel-Archange (072), Ste-Clotilde (073), St-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), St-Bernard (079), St-Romain (080), Du Tournant (081), C.F.P.L. (085), E.F.P.C. (088) et CFGA (089), de L'Archipel (053).

CA-2023-06-27-240 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. BUDGET DU CSS 2023-2024 – ADOPTION

M^{me} France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

> CA du 2023-06-27 Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries Québec 🕶 🐝

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique

> (chapitre I-13.3), le CSSDGS doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année

scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit être équilibré;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 24 398 009 \$ a été établi en prenant en considération :

> une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 26 772 624 916 \$;

> un nombre de 67 537 immeubles imposables de plus de 25 000 \$:

> le taux de taxe de .0973 en vigueur fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Hautot, administratrice,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 410 209 324 \$ et des dépenses de 410 209 324 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

CA-2023-06-27-241 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4. STRUCTURE **ADMINISTRATIVE** DES CADRES FT DES **HORS-CADRES 2023-2024 - ADOPTION**

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le règlement concernant la délégation de pouvoirs (R10-1)

qui prévoit que le conseil d'administration doit adopter annuellement la structure administrative des directions

d'établissement (p.11-ligne 100);

CONSIDÉRANT les règles d'allocation des ressources adoptées par le

comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que l'Association des cadres des services scolaires du

Québec a été consultée:

CONSIDÉRANT que la proposition déposée tient compte des commentaires

reçus.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Josée Bibeau, administratrice,

d'adopter la structure administrative des cadres des services administratifs et des hors cadres 2023-2024 telle que déposée sous la cote 7.4b.

CA-2023-06-27-242 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5. LISTE ANNUELLE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE (MAINTIEN, **AGRANDISSEMENT** ET **CONSTRUCTION) APPROBATION**

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

que le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver CONSIDÉRANT annuellement la liste des projets à caractère physique

> CA du 2023-06-27 Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries Québec 🕶 🐝

www.cssdgs.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

(maintien, agrandissements et constructions), règlement de

pouvoirs nº 249;

CONSIDÉRANT que la liste des projets à caractère physique soit en

cohérence avec le Plan directeur d'investissement 2023-2024 et permet au Service des ressources matérielles d'amorcer la planification de la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT que ces projets sont en cohérence avec les objectifs fixés

par le ministère de l'Éducation concernant l'amélioration de

l'état des infrastructures scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Venne, administrateur,

 d'approuver la liste annuelle des projets à caractère physique inscrits dans le Plan directeur d'investissement 2023-2024 telle que déposée sous la cote 7.5a.

CA-2023-06-27-243 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6. POLITIQUE RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ ET AU PARTAGE DES INFRASTRUCTURES – ADOPTION

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDGS d'encadrer la conclusion des

ententes à intervenir pour l'utilisation de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de vérification;

CONSIDÉRANT les conclusions des consultations.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Guérin, administrateur,

 d'adopter la Politique relative à l'accessibilité et au partage des infrastructures du CSSDGS.

CA-2023-06-27-244 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.7. PLAN D'INVESTISSEMENT DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES – APPROBATION

M^{me} Stéphanie Poulin, directrice du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que, selon le règlement de la délégation de pouvoirs du

CSSDGS (# R. 10-01, 205), le conseil d'administration doit autoriser tout plan d'investissement annuel supérieur à

2000000\$;

CONSIDÉRANT que le plan d'investissement annuel est en cohérence avec

les orientations du Plan d'engagement vers la réussite du

CSSDGS;

CONSIDÉRANT que cette planification annuelle fait état d'une reddition de

comptes auprès du ministère de l'Éducation selon la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources

informationnelles (LGGRI);

CA du 2023-06-27

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec * *

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

CONSIDÉRANT que le CSSDGS doit procéder annuellement à l'acquisition

d'équipement technologique selon la Loi sur les contrats des

organismes publics (LCOP).

IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Lefebvre, administrateur,

 d'approuver le plan d'investissement des ressources informationnelles 2023-2024 du CSSDGS de l'ordre de 3 502 629 \$, tel que déposé sous la cote 7.7.

CA-2023-06-27-245 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8. LOI SUR LE PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE (LPNE)

7.8.1.DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES (RTP)

M. Stéphane Brault, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 24 de la Loi sur le protecteur

national de l'élève (LPNE), le conseil d'administration doit désigner un responsable du traitement des plaintes parmi

les membres du personnel du CSS;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur au sein du Service du

secrétariat général et des communications requiert des compétences et une expertise particulière notamment en

matière de gestion des conflits;

CONSIDÉRANT que la personne qui occupe le poste de coordonnateur au

Service du secrétariat général et des communications fait

partie des membres du personnel du CSS.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Amélie Guay, administratrice,

 que la personne désignée à titre de responsable du traitement des plaintes soit la personne qui occupe le poste de coordonnateur au Service du secrétariat général et des communications du CSSDGS.

CA-2023-06-27-246 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8.2.RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES SUR TOUT SUJET AUTRE QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES – ADOPTION

M. Stéphane Brault, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le règlement concernant la délégation de pouvoirs (R10-1);

CONSIDÉRANT que l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP),

qui prévoit l'adoption d'une procédure d'examen des plaintes par le CSS, a été modifié par la *Loi sur le protecteur*

national de l'élève (LPNE);

CONSIDÉRANT que dès le 28 août 2023, l'ensemble des dispositions de la

LPNE seront en vigueur et que toutes les plaintes des élèves ou de leurs parents, liées aux services offerts par le CSS devront être administrées conformément à la procédure de traitement des plaintes prévues à LPNE;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à l'article 220.2 rendent

nécessaire l'adoption d'un règlement sur une procédure

d'examen des plaintes liées aux fonctions du CSS;

CA du 2023-06-27

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec * *

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries 50, boulevard Taschereau

50, boulevard Taschereau La Prairie (Québec) J5R 4V3 **Téléphone : 514 380-8899** www.cssdgs.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

CONSIDÉRANT les travaux du comité de gouvernance et d'éthique du

9 mai 2023;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations du comité de parents et du

CCG.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Boucher, administrateur,

- d'adopter le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes sur tout sujet autre que les services rendus aux élèves, déposé sous la cote 7.8.2b;
- d'abroger le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève #10-05.

CA-2023-06-27-247 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.9. RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE FONCTIONNEMENT DU CA DU CSS ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES PERMETTANT À SES MEMBRES DE PARTICIPER AUX SÉANCES DU CA À DISTANCE – MODIFICATION – ADOPTION

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 2.1.1 du règlement établit que la séance

régulière de juin a lieu le 4e mardi de juin;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, ce 4^e mardi de juin survient le lendemain d'un

férié;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de tenir une séance le lendemain

d'un férié;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique

(CGE);

CONSIDÉRANT les conclusions des consultations.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Guérin, administrateur.

 d'adopter la modification au Règlement établissant le fonctionnement du CA du CSS et établissant les règles permettant à ses membres de participer aux séances du CA à distance selon les documents déposés.

CA-2023-06-27-248 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 – APPROBATION

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs,

chaque CSS approuve un plan d'engagement vers la

réussite (PEVR);

CONSIDÉRANT la démarche intégrée qui a permis de tenir compte de

l'actualisation des projets éducatifs des établissements et du

plan stratégique des services administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet du PEVR comporte tous les éléments prescrits

par la Loi sur l'instruction publique et qu'il est cohérent avec

CA du 2023-06-27

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec * *

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

les orientations et les objectifs stratégiques du ministère de

l'Éducation;

CONSIDÉRANT qu'une démarche rigoureuse a été réalisée afin d'élaborer le

portrait de la réussite éducative et des caractéristiques des

élèves:

CONSIDÉRANT que des ateliers de réflexion ont été organisés afin de

> permettre aux membres du conseil d'administration, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), le CCG et le personnel du CSS de contribuer à l'élaboration du projet de

consultation du PEVR;

CONSIDÉRANT qu'une démarche de consultation a été faite auprès du

comité de parents, du CCSEHDAA, du CCG, des membres

du personnel et des élèves;

CONSIDÉRANT que, selon le Règlement délégation de pouvoirs (#10-01), le

conseil d'administration doit approuver le PEVR.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Amélie Guay, administratrice,

d'approuver la proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 déposé sous la cote 7.10c et qu'il soit transmis au ministère de l'Education.

M^{me} Michelle Morin, présidente, demande le vote.

CA-2023-06-27-249 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Michelle Morin, présidente, félicite la démarche qui a permis d'élaborer le PEVR.

7.11. BILAN DES PRIORITÉS ANNUELLES 2022-2023 ET PRIORITÉS ANNUELLES 2023-2024 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**ADOPTION**

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la politique relative à la gouvernance du CSSDGS;

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de gouvernance et d'éthique du

9 mai 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sandra Gauthier-Pépin, administratrice,

d'adopter le bilan des priorités annuelles 2022-2023 et priorités annuelles 2023-2024 du conseil d'administration.

CA-2023-06-27-250 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.12. DÉSIGNATION PRÉSIDENCE DU LΑ **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce sujet sera traité lors de l'ajournement de cette séance le 4 juillet 2023 à 19h.

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

7.13. DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE ET D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - ADOPTION

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT

que le CSS doit désigner un directeur général adjoint pouvant exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier (article 203 de la Loi sur l'instruction publique).

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Boucher, administrateur,

- de désigner monsieur Christian Duval, directeur général adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023. Durant cette période, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christian Duval, de désigner monsieur Stéphane Brault, directeur général adjoint, comme substitut pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale.
- de désigner monsieur Stéphane Brault, directeur général adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Durant cette période, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Brault, de désigner monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, comme substitut pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale.

CA-2023-06-27-251 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DES SERVICES ADMINISTRATIFS 8.

REDDITION DE COMPTES 9

9.1. PRÉSENTATION DU PORTRAIT PERSONNALISÉ EN GESTION **CONTRACTUELLE 2021-2022 DU CSSDGS**

Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement, présente le portrait personnalisé des activités contractuelles 2021-2022.

INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

10.1. BILAN DES PRIORITÉS ANNUELLES

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le bilan 22-23 et les perspectives 23-24.

10.2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (ARTICLE 143.3 LIP)

Ce sujet sera traité lors de l'ajournement de cette séance le 4 juillet 2023 à 19h.

11. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES

11.1. GOUVERNANCE ÉTHIQUE, RESSOURCES **HUMAINES** VÉRIFICATION

M^{me} Karine Whelan, présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE), présente un état de situation des travaux effectués par le CGE lors de leur dernière rencontre.

M^{me} Amélie Guay, membre du comité des ressources humaines, présente un état de situation des travaux effectués par le comité des ressources humaines lors de leur dernière rencontre

> CA du 2023-06-27 Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries * * Québec 🕶 🐝

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente un état de situation des travaux effectués par le comité de vérification lors de leur dernière rencontre.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

M. Alexandre Guérin, administrateur, propose la levée de la séance à 19h55

CA-2023-06-27-252	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
	Présidente	Secrétaire générale
	NM/ng/jg	